

ANNEXE 09
RALLY PASS FBVA
FORMULAIRE DE DEMANDE



FEDERATION BELGE DES VEHICULES ANCIENS ASBL

DEMANDE FBVA RALLY PASS

Le RALLY PASS est valable pendant une année à partir de la date de demande.

Suite au chapitre 2 'Conditions de participation' des Prescriptions régissant l'organisation des épreuves historiques de régularité (PROEHR), chaque pilote et copilote doit être titulaire d'un titre de participation 'RALLY PASS'. Ce RALLY PASS inclut une assurance 'RC Risques Sportifs automoteurs - Collectif Droit Commun' souscrit par la FBVA pour tous les pilotes et copilotes auprès de la compagnie d'assurance AXA S.A. - police n° 010.730.151.190.

Complétez le formulaire. Renvoyez-le dûment signé à l'attention de la FBVA par:

- courrier : FBVA asbl, Boulevard de la Deuxième Armée Britannique 625, 1190 Bruxelles

- fax 02 377 44 56

- e-mail: sec@bfov-fbva.be

- en ligne via www.fbva-fbva.be rubriques Rallyes Historiques / Rally Pass

(remplir en majuscules svp)

Mr Mme Melle N° d'identification auprès de la FBVA = _____

Nom : _____
(Nom de jeune fille s'il s'agit d'une femme mariée)

Prénom : _____

Adresse : _____ n° : _____ boîte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

GSM : _____ Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Date de naissance : ___/___/___ Lieu de naissance : _____ N° Régistre national: _____

Nationalité : BE LU FR NL D GB Autre _____

Membre d'un club affilié à la FBVA : Oui Non

Si oui, quel club : _____

Conditions de paiement :

Pilote / Copilote est membre d'un club affilié à la FBVA : 25,00 EUR

Pilote / Copilote est Supporter de la FBVA : 35,00 EUR

Pilote / Copilote n'est pas membre d'un club, ni Supporter auprès de la FBVA 45,00 EUR

Rally Pass Junior = Pilote / Copilote âgé de moins de 25 ans: 5,00 EUR

BNP Paribas Fortis
IBAN BE83 0012 6534 7115
BIC GEBABEBB

Veuillez noter que la garantie de cette assurance ne sera acquise qu'après paiement de la prime totale.

Date et signature pour accord : ___/___/20___